

Jean-Baptiste André Godin à Jules Simon, 18 août 1874

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 2 p. (266r, 267v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Simon, 18 août 1874, consulté le 11/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47888>

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 août 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Simon, Jules \(1814-1896\)](#)

Lieu de destination 10, place de la Madeleine, Paris

Description

Résumé Sur l'autorisation d'ouverture des écoles du Familistère. Godin annonce à Jules Simon qu'il n'a pas eu le temps de rédiger la note sur les écoles du Familistère mais qu'il lui envoie son ouvrage *La richesse au service du peuple* dans lequel sont décrites les classes d'enseignement des écoles du Familistère. Il lui adresse le numéro du *Glaneur* de Saint-Quentin du 18 août qui porte sur les difficultés que rencontrent les écoles du Familistère. Il lui explique qu'il a toujours eu conscience que la loi donnait à l'administration le moyen de lui créer des

embarras comme ceux que le préfet de l'Aisne lui cause actuellement. Il attire l'attention de Jules Simon sur le Familistère et espère collaborer avec lui « à l'émancipation de l'instruction publique en France, par l'édification d'une bonne loi, si nous pouvons être appelés à la faire ».

NotesUne protestation des ouvriers du Familistère contre la fermeture de classes des écoles du Familistère, datée du 13 août 1874, est publiée par *Le Guetteur de Saint-Quentin* le 18 août 1874 avec l'arrêté préfectoral de fermeture (en ligne : <https://www.retronews.fr/journal/le-guetteur-de-saint-quentin-et-de-l-aisne/18-aout-1874/819/2379357/2>, consulté le 8 février 2023).

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre. Sur le folio 267v sont copiées la dernière page de la lettre de Godin à Jules Simon du 18 août 1874 et la lettre de Godin à Henry Levasseur du 21 août 1874.

Mots-clés

[Articles de périodiques](#), [Éducation](#), [Familistère](#), [Livres](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Gigault de Crisenoy](#), [Étienne Jules \(1831-1901\)](#)

Œuvres citées

- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *La richesse au service du peuple : Le Familistère de Guise*, Paris, Librairie de la Bibliothèque démocratique, 1874.](#)
- [Le Glaneur : journal de Saint-Quentin et du département de l'Aisne, Saint-Quentin, 1858-1896.](#)

Lieux cités[Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 05/08/2025

Quim 18 Août 74

Monsieur et cher collègue,

Je n'ai pu trouver un seul instant pour rédiger la note que je vous avais promise sur les écoles du Familisterie. Les tracasseries que l'administration me suscite ici depuis mon retour ont absorbé tout mon temps; mais je vous ai adressé mon petit volume : La richesse au service du peuple, dans lequel est décrit l'ensemble des classes d'enseignement des écoles du Familisterie.

Aujourd'hui je vous adresse un N° de l'^{18^e du Glaive de l'^{1^e} Génie, dans lequel vous verrez à peu}

M. Jules Simon.

près la nature des difficultés que j'éprouve.

J'ai compris dès l'origine de la fondation de mon établissement que du moment où l'administration de l'enseignement vaudrait me créer des embarras, la loi lui en fournit les moyens, et lui permettrait même de rendre le fonctionnement de mes écoles impossible. C'est le don du préfet de l'Aisne qui aujourd'hui.

Mon établissement présente un problème qui touche aux côtés les plus sérieux de la liberté de l'enseignement.

Il serait heureux, on sait de votre compétence en cette matière, que votre attention se porte sur ma fondation

juin 11 croit 75

281

afin qu'un jour nous puissions collaborer à l'émanipation de l'instruction publique en France, par élaboration d'une bonne loi, si nous pouvons être appelés à la faire.

Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'assurance de mes meilleurs sentiments

Gordin

Cher Monsieur Lévassier,

Je vous envoie dans ce pli une lettre sans le prénom d'un conseiller municipal qui n'est autre que M. Grebel. Je verrais avec plaisir que nous insérions cette lettre dans le journal, si vous en garantissez la complète exactitude. Je montrerais aussi bon, si vous le préfériez, que nous en faisons l'objet d'un article.

Agiez, je vous prie mes tendres marques d'estime

Gordin